



congés 2010 non pris pour cause d'accident de travail

Par **mythique**, le **07/05/2011** à **19:55**

Bonjour

Le 15 mars 2010, j'ai eu un accident du travail (je suis factrice). Suite à cet accident, le médecin de prévention a demandé un reclassement sur une tournée piétonne aménagée. Après 2 mois de mi-temps thérapeutique, j'ai été mise en inaptitude et j'ai cessé de travailler en attendant un reclassement. J'ai repris le travail en février 2011 sur une tournée piétonne aménagée mais, du coup, je n'ai pas pu prendre mes congés en 2010. Depuis, j'enchaîne les requêtes auprès de mon employeur, mais aucune nouvelle de ces congés. Ils voulaient même me les refuser.

Comment auraient-ils du procéder? Que puis-je faire?

Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **07/05/2011** à **21:14**

Bonjour,

Il serait préférable de prendre date par lettre recommandée avec AR en relatant vos demandes restées sans réponse mais normalement vos congés payés non pris à la date de l'accident du travail ne sont pas perdus et l'employeur aurait dû vous les laisser prendre de même que ceux acquis depuis...